Le recensement de la population permet d'établir le nombre d'habitants légal de chaque commune française. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques comme l'âge, profession, déplacements quotidiens etc.....Toutes ces informations sont bien évidemment confidentielles. Participer au recensement est un acte civique et c'est aussi une obligation.

Les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'une enquête de recensement tous les cinq ans. C'est entre **le jeudi 21 janvier 2017 et le samedi 20 février** qu'un « agent recenseur » formé spécialement viendra dans notre village à votre rencontre. Il sera muni d'une carte tricolore avec photographie signée par le Maire. Il vous déposera un dossier que vous devrez remplir. Il pourra vous aider si besoin. Sinon il repassera prendre votre dossier complété quelques jours plus tard. Vous avez aussi la possibilité de le remplir par internet, il faudra juste en avertir l'agent recenseur lors de son 1er passage chez vous.

INFORMATIONS UTILES

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Le secretariat est ouvert:
Le lundi de 15h à 19h,
le vendredi de 10h30 à 12h

Répondeur téléphonique au **02 35 29 30 43**

Monsieur le Maire peut vous recevoir **sur RDV**

💻: **mairie-gerville@laposte.net**

SALLE POLYVALENTE
Contact : Mme Gognet 02 35 27 01 30

SOMMAIRE

page
Le mot du Maire……1
Au conseil municipal ……..2
Informations diverses …….3, 4
Plantations…… ...…….5
Gerville insolite…….…… 6-7
Animations du village……8-11

Directeur de la publication :
Thierry Masurier
Rédacteurs :
Nadège Auguet, Claire Coulombel, Isabelle Loisel, Christophe Lepla
Imprimerie : Mairie de Gerville

Novembre 2016 *Numéro 49*
Bulletin municipal d'informations

GERVILLE INFOS

Le mot du maire

Pour évoquer la situation de notre commune depuis le début de la crise en 2009, j'ai souvent évoqué l'image du navire chahuté par les flots. Lutter contre vents et marées n'a pas toujours été de tout repos ces derniers temps. Pourtant, aujourd'hui, je suis optimiste. Les grandes réformes de réorganisation territoriale arrivent à leur terme et nous devrions retrouver un peu de stabilité. La Normandie ne fait plus qu'une. La communauté de communes de Valmont va rejoindre au 1er janvier 2017 l'agglomération de Fécamp, les compétences des départements ont été clarifiées…

Le ciel se dégage mais les vagues restent fortes cependant. Le plan local d'urbanisme intercommunal est en cours de rédaction et nécessite que nous soyons vigilants pour qu'une petite commune comme la nôtre reste dynamique et garde ses possibilités d'évoluer sans pour autant perdre son caractère rural auquel nous sommes attachés. Je vous invite d'ailleurs vivement à suivre avec attention les débats publics qui auront lieu prochainement sur le territoire de l'Agglomération. L'avenir des petites écoles est incertain lui aussi et nous restons attentifs à la situation du RPI pour ne pas voir nos écoles fermées et nos classes transférées ailleurs.

Du côté des finances communales, bien qu'encore tendue, la situation s'améliore. La baisse des dotations de l'état a été réduite de moitié et ne devrait pas être reconduite l'an prochain. Les modalités d'attribution des subventions départementales ont été simplifiées et les opérations immobilières en cours vont nous redonner la trésorerie qui nous faisait défaut ces dernières années. Ces évolutions positives nous permettent d'espérer reprendre les investissements dont nous avons besoin et mener à terme les projets que nous avions dû différer.

En attendant de pouvoir vous les présenter dans de prochaines éditions, je vous laisse découvrir ce n° 49 de notre Gerville Info que l'équipe de rédaction a préparé avec toujours autant de dévouement et de transparence. Je les en remercie une fois encore.

Thierry Masurier

? **Avez-vous déjà rencontré la Renouée du Japon ?**

Au conseil municipal

Aménagement de la défense incendie

Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Delahais pour l'aménagement de la Réserve incendie pour un montant de 8 225.00 € HT soit 9 870.00 € TTC. La programmation des travaux d'aménagement reste en suspens dans l'attente d'un courrier accusant réception du dossier de demande de subvention auprès du Département, ceux-ci ne pouvant pas être démarrés sans l'accord du service instructeur. Une demande de dérogation va être effectuée pour permettre de réaliser ces travaux dès que possible et avant la période hivernale.

Travaux de terrassement rue du chant des oiseaux

Afin d'effectuer les travaux d'élimination des terres et gravats qui encombrent le terrain, les travaux d'élargissement de la voirie et la création d'une entrée charretière afin de conclure la vente des deux parcelles constructibles « rue du chant des oiseaux », le Conseil Municipal, après étude des devis présentés, retient les devis de l'entreprise Delahais pour un montant de :

- terrassement = 2 920.00 € HT soit 3504.00 € TTC
- élargissement de voirie = 4 904.20 € HT soit 5 885.04 € TTC

Fête patronale de la Saint Michel

Suite à un courrier de M. le curé informant qu'il ne lui sera pas possible de faire une messe en l'église de Gerville le dimanche en fin de matinée, celui-ci étant tenu par ses obligations sur la commune de Goderville, la St Michel, fête patronale organisée conjointement par la commune et la paroisse n'aura plus lieu.

Toiture du préau de l'école

Afin d'effectuer la réfection de la toiture du préau de l'école, le Conseil Municipal décide de demander des devis pour la réalisation de ces travaux, de faire les dossiers de demandes de subventions s'y rapportant auprès du Département de la Seine-Maritime et demander une prorogation de la dotation DETR déjà obtenue pour ces travaux.

Animations du village

Le 16 octobre, le comité des fêtes a organisé sa première bourse aux livres. De nombreux livres de tous genres (BD, romans, livres policiers, livres de jeunesse…) étaient proposés à des prix intéressants.

Le mardi 1 novembre 24 ados ont participé à la sortie Laser Game organisée par les jeunes de Gerville et par le comité des fêtes. Un après-midi très apprécié !

Manifestations à venir du Comité des fêtes

19 novembre **Soirée harengs**

3 décembre **Bûche des Anciens**

2-3 et 4 décembre La section **Théâtre** de Gerville donne plusieurs représentations au profit du Téléthon. Cette année, vous pourrez assister à quatre pièces interprétées par les enfants « Docteur Sémoi », « Tricheuse », « Bobos bidons » et « Sourde comme un pot » de Patrick Mermaz et à « Oyer ? Oh, yé ! » une comédie de Gérard Affagard interprétée par les adultes .

Dimanche 4 décembre **Marche** au profit du Téléthon entre 7 et 10 km autour de Gerville. Une participation de 2 euros sera demandée. Rendez-vous à 9h30 devant la salle du Clos Normand. Venez nombreux !

21 décembre Les jeunes de Gerville et le comité des fêtes organisent une soirée Wii.

Animations du village

Le 21 juin a eu lieu la première **fête de la musique** à Gerville dans une ambiance chaleureuse et joyeuse avec la participation de la chorale des enfants de l'école. Une scène ouverte était mise à la disposition des musiciens : Nathan a pu nous faire découvrir ses talents en accompagnant à la guitare une amie qui chante très bien. Puis le groupe Yangala a fait danser le public au rythme endiablé des djembés africains. Cette soirée fut une grande réussite grâce à la participation de tous et au talent des musiciens.

En août, un cirque s'est installé sur la pelouse de la salle des fêtes. Il a pu faire le bonheur des tout-petits.

Le 8 octobre, c'était le jour de la nuit. Lors de cette randonnée nocturne, Olivier Héricher a pu nous raconter des anecdotes sur la vie des papillons nocturnes. Puis nous nous sommes retrouvés, sous le préau de l'école, autour d'un vin chaud ou d'un chocolat chaud pour clore cette belle soirée.

Informations diverses

Journée citoyenne

Une journée citoyenne va être proposée sur la commune de Gerville. Déjà organisée dans d'autres collectivités, elle a pour but de réunir les administrés qui souhaitent y participer autour d'une action ou d'un chantier au profit du village, tels que des travaux de peinture, de plantations ou de désherbage…

Ce rendez-vous, dont la date reste à fixer, se terminerait par un pique-nique convivial.

Verger conservatoire

Après la plantation de trois pommiers, d'un poirier, de groseilliers et de framboisiers cet hiver, nous allons continuer les plantations avec trois poiriers et deux pommiers en espaliers et d'essences locales aux abords de la salle des fêtes. Le poirier de Coq a déjà produit quelques petits fruits. L'année prochaine nous pourrons peut être déjà faire des douillons!

Aide aux activités

Le CCAS accorde à nouveau aux enfants de Gerville âgés de 0 à 18 ans et pratiquant une activité sportive ou culturelle, une aide de 35 euros par an sur présentation d'un justificatif.

Informations diverses

La Renouée du Japon, une plante invasive !

? On la voit de plus en plus sur nos talus, sans se douter de la férocité de cette plante. La Renouée du japon ou Fallopia japonica a été introduite comme plante ornementale, fourragère et fixatrice en Europe au milieu du XIX^{ème} siècle. Mais cette plante herbacée vivace est très invasive ! Elle a des tiges creuses érigées, rougeâtres, semblables à des cannes de bambou, de 1 à 3 m de haut. Sa croissance peut être de 1 à 8 cm par jour, elle peut donc atteindre sa hauteur maxi de 4 m en 2 mois au printemps. Ces tiges aériennes meurent l'hiver et seuls persistent des bourgeons souterrains et/ou au ras du sol. La plante est très difficile à éradiquer, car elle est capable de réparer très rapidement ses tissus endommagés. S'attaquer par des traitements chimiques à sa partie aérienne (tiges et feuilles) n'empêche pas la survie de la partie vivace enterrée dans le sol. Les fauches répétées permettent d'affaiblir la plante et de limiter sa dispersion mais à condition d'être très vigilant sur l'élimination des tiges qui ne doivent en aucun cas être ajoutées aux déchets verts. C'est un des rares cas où vous devez mettre des déchets de plantes au bacs gris pour qu'ils soient brulés. L'extraction de tous les rhizomes est fastidieuse et illusoire, car leur densité dans le sol est très importante. De plus, il suffit d'un fragment de rhizome de 7 g portant un bourgeon pour régénérer la plante.

Une méthode possible pour tenter de s'en débarrasser: Couper à 5 cm de sa base. Ensuite, à l'aide d'une seringue remplie de débroussaillant systémique (c'est-à-dire véhiculé par la sève), il faut remplir toutes les cannes une à une. Attention, la nature a horreur du vide : une fois la plante éliminée il convient de replanter autre chose à la place, sinon elle risque de se régénérer !

Animations du village

Le 21 mai, dans le cadre du Festival Terre d'eau, le spectacle **Les 2 Bavacheuses** interprété par la compagnie « Les Pieds au mur », qui mêle cirque acrobatique et théâtre de rue, a emmené les nombreux spectateurs dans les rues de Gerville en improvisant des scénettes amusantes en cauchois. Le public fut conquis par Louise et Gavotte, les fameuses bavacheuses.

Le 29 mai, pour fêter les papas et les mamans, les élèves de l'école ont récité des poésies apprises avec leur maîtresse. Puis nous avons partagé un verre de l'amitié, une rose était offerte par la mairie aux mamans et une petite lampe porte-clés aux papas.

Le 15 juin, l'atelier théâtre de la MJC de Fécamp présentait **Mère Courage et ses enfants** de Bertold Brecht. Un spectacle de qualité animé par des acteurs amateurs et passionnés.

Animations du village

Club fleurs d'automne

Nous continuons à nous réunir tous les mercredis après-midi pour jouer ensemble dans la petite salle. Mais nous sortons aussi régulièrement. En septembre nous sommes allés au restaurant à Saint-Valéry-en-Caux puis à Dieppe afin de visiter la ville en petit train puis le château-musée de l'ivoire. Une sortie qui fut bien agréable!
En novembre nous projetons de sortir dans les environs de Goderville en allant à l'Ecomusée du cidre ainsi qu'à la Vitrine du lin. Puis le 6 décembre un car nous emmènera au marché de Noël d'Amiens. N'hésitez pas à nous rejoindre pour passer des moments agréables en compagnie.
Pour tous renseignements veuillez contacter Mme Annette Gimay, présidente du club au 02 35 29 79 55 ou au 06 71 55 78 93.

Plantations

Plantations (haies, arbres, arbustes..)

Vous pouvez bien sûr planter des arbres librement dans votre jardin. Toutefois, certaines règles de distances sont à respecter à proximité des propriétés de vos voisins.
La distance est mesurée à partir du milieu du tronc selon la hauteur de la plantation:

Hauteur de plantation	Distances minimum à respecter en limite
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

A noter:

- Si vous ne connaissez pas les limites exactes qui séparent votre terrain de celui du voisin, il peut être utile de faire réaliser un bornage de terrain.
- Si les plantations de votre voisin ne respectent pas les distances légales, vous pouvez exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à distance légale. (A moins que ces plantations situées à moins de 0,5 mètre de la limite de propriété existent depuis au moins 30 ans). Une entente amiable est cependant toujours préférable. Toutefois, si une simple discussion avec son voisin ne suffit pas, vous pouvez lui envoyer une lettre avec accusé de réception avant de vous adresser au conciliateur de justice. Enfin, en dernier recours vous pouvez engager une procédure au tribunal d'instance.

Entretien et élagage

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin au niveau de la limite séparative. Par ailleurs, toute plantation ayant une emprise sur la voie publique doit être élaguée régulièrement afin de ne pas gêner le passage. Après une mise en demeure restée sans effet, la commune peut faire effectuer les travaux aux frais des propriétaires.

Gerville insolite

Marical, architecte de l'église

Le 11 mai 1880 a lieu la bénédiction de la nouvelle église de Gerville par le cardinal Henri de Bonnechose en présence de la population et de nombreuses personnalités dont l'architecte monsieur Marical.

C'est la trace de ce dernier que nous avons retrouvée récemment grâce à la passionnante enquête réalisée par son arrière-petite-nièce, Mme Ginette Lefebvre, domiciliée au Havre. Cette dernière nous a en effet contactés car elle désirait visiter l'église construite sur les plans de son aïeul. C'est le portrait que vous voyez ci-contre, présent chez sa grand-mère, qui l'avait intriguée enfant. Car ce personnage important semblait mis au ban de la famille, peut être parce que cet autodidacte avait changé de classe sociale en réussissant dans ses activités professionnelles…

Ses recherches l'ont ramenée à Mirville, village où demeuraient les grand-parents de Mme Lefebvre, où Delphir Isidore Marical est né en 1839. Son père, Charles Edouard Marical, était charron dans la commune, et sa mère Joséphine Olympiade Pitte, est signalée « sans profession » sur l'acte de naissance. Ayant contacté les services des archives départementales, madame Lefebvre a eu la bonne surprise de recevoir la liste de toutes les réalisations de monsieur Marical. Elle découvre alors qu'il travaille sur les chantiers de pas moins de 150 églises dont une dizaine qui font l'objet d'une reconstruction entière, comme celles de Ganzeville et de Gerville .

Engagé dans le mouvement de restauration des édifices religieux qui marque la seconde moitié du XIXème siècle, et lié au chanoine Charles Robert qui l'accompagne dans ce programme, il réalise aussi des chapelles, des maîtres-autels ou des calvaires… Bien des villages des alentours portent les traces de son activité. Il intervient à l'église d'Epreville, à celle d'Auberville-la-Renault, réalise un calvaire à Froberville, fait même construire l'église Saint-Anne du Havre! Sa liste en main, madame Lefebvre entreprend le marathon des courriers aux mairies et des visites dans les communes afin d'alimenter les archives qu'elle accumule patiemment et méthodiquement sur son célèbre ancêtre.

Elle découvre qu'il est d'abord établi à Yvetot, rue de la Croix rouge, où il est associé à Désiré Martin, architecte. Nous retrouverons leurs noms accolés et gravés sur une jolie plaque métallique accrochée dans l'église de Gerville, probablement réalisée au moment de l'inauguration de la première pierre le 23 juillet 1879. Celle plaque à la forme étonnante, reproduite ci-dessous, recense les noms du curé de l'époque, l'abbé Léopold Dupuis, du maire, Emile Lebreton, du président de la Fabrique, P. Lachèvre, du trésorier, J. Delamare, de l'entrepreneur de Fécamp qui a construit l'église, Victor Durel et des architectes Martin et Marical. Madame Lefebvre retrouve aussi sa trace à partir de 1884 à Rouen, au 55 rue Saint Patrice, près de l'hôtel de Bourgtheroulde. Il y exerce alors seul une dizaine d'années avant de décéder prématurément en 1893. Il repose depuis au cimetière monumental de Rouen où sa tombe, qui se trouve juste derrière celle de Gustave Flaubert, est maintenant entretenue par Mme Lefebvre.

Qu'elle soit ici remerciée de nous avoir permis de faire la connaissance de l'auteur de l'édifice qui trône majestueusement au centre de notre petit village.